

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE À MATIGNON 11 JUILLET 2017

La CNARELA, représentée par François Martin, président, et Hélène Frangoulis, vice-présidente, a été reçue par Madame Marie Reynier, Conseillère éducation, enseignement supérieur, jeunesse et sports du Premier Ministre, mardi 11 juillet 2017 à 11h.

*

Nous remercions le Premier Ministre de nous recevoir si rapidement, après l'audience qui nous a été accordée par le Président de la République, le 21 juin 2017, avec les associations littéraires réunies APFLA-CPL, APLAES, APLettres, Sauver Les Lettres et Sauvegarde des Enseignements Littéraires. Nous connaissons sa sensibilité pour les Lettres et nous nous en réjouissons.

Madame Reynier nous confirme que le Premier Ministre s'inscrit pleinement dans la démarche présidentielle, soucieuse de liens forts entre le grand public et l'école. Elle insiste sur la confiance qu'il compte témoigner aux personnels d'éducation et à l'école de la République.

Après avoir présenté la CNARELA, son implication en France et en Europe, nous abordons dans un premier temps le collège : nous rappelons les conditions de l'enseignement du latin et du grec ancien avant la réforme du collège 2016, enseignements optionnels qui figuraient dans les grilles horaires. Toutefois, les horaires non fléchés et l'attitude de certains chefs d'établissement ne permettaient pas un recrutement à la hauteur des demandes des familles et des élèves. Seule l'impulsion politique (François Bayrou, en 1996, avec la création de 2h de latin en 5^e soutenue par la CNARELA) ouvre des horizons qui permettent de faire progresser les enseignements de langues anciennes.

Quant à la réforme du collège engagée en 2016, sans concertation avec les professeurs de Lettres classiques, elle n'a pas réglé les problèmes administratifs auxquels doivent faire face nos collègues et les élèves, puisque les horaires doivent être prélevés sur la marge horaire ; il n'est pas souvent tenu compte, dans ces conditions, des demandes effectives (les refus d'ouverture de groupes supplémentaires sont encore trop fréquents). De plus, la réforme a cassé le statut des disciplines, en les réduisant à une thématique d' « Enseignement Pratique Interdisciplinaire » et en les scindant entre cet EPI et un « enseignement de complément », dispositifs totalement irrfléchis qui ont heureusement connu l'existence qu'ils méritaient, une existence éphémère, puisqu'ils disparaissent à la rentrée 2017 et que les enseignements de latin et de grec ancien sont aujourd'hui des « enseignements facultatifs ».

Nous voyons dans l'Arrêté du 16 juin 2017, pris par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer et publié au JORF du 18 juin 2017, un premier effet d'annonce qui manifeste une volonté de changement. Nous alertons cependant notre interlocutrice sur les difficultés que rencontrent les personnels qui sont sur le terrain : refus de changement des horaires malgré le texte officiel, heures spécifiques - pourtant annoncées dans l'arrêté - absentes, bouleversements de dernière minute dans des rentrées déjà votées en CA. Nous pointons les formules douteuses de la rédaction de l'arrêté, reprises de l'arrêté de 2015, en particulier la formule « dans la limite de », maladroite et sujette à diverses interprétations : nous rappelons que l'ancien cabinet de la ministre et la DGESCO n'en avaient pas du tout la même lecture. Nous dénonçons enfin l'absence du retour de l'enseignement du latin à 2h en 5^e.

Nous demandons instamment que les professeurs de Lettres classiques puissent exercer leur métier de façon satisfaisante : ils ont été recrutés pour enseigner le français, le latin et le grec, il faut par conséquent leur donner la possibilité de le faire dans les meilleures conditions possibles. Les résultats des derniers concours (pas seulement dans la section Lettres classiques) sont inquiétants car de nombreux postes ne sont pas pourvus. Dans le contexte actuel que connaît la France, cela doit faire réfléchir aux mesures politiques qui doivent être engagées de toute urgence.

Nous insistons pour obtenir :

- la présence du latin et du grec ancien dans les grilles officielles, comme cela était le cas dans les Arrêtés publiés au JORF du 10/2/2002 (5^e et 4^e) et du 7/6/2004 (3^e), avec les précisions, qui existaient autrefois également, de l'accès à tous ceux qui en font la demande et du cumul latin/grec ancien possible ;
- des horaires fléchés pour que les enseignements de latin et de grec ancien soient rétablis au sein d'une offre nationale qui ne sera plus dépendante du bon vouloir local ;
- le retour des 2h en 5^e, priorité des collègues ; il est fondamental de donner du temps aux élèves pour apprendre une langue ;
- des textes officiels qui ne présentent aucune ambiguïté ;
- l'obligation de répondre à la demande des familles pour les inscriptions : nous rappelons quelles fuites existent vers le privé, alors que l'enseignement public devrait permettre à tous les élèves de la République de bénéficier d'enseignements qui sont souvent offerts dans des établissements privés accueillant des catégories socio-professionnelles loin d'être défavorisées ; le rôle du professeur de Lettres classiques n'est pas de « sélectionner » des élèves pour pallier les manques de l'institution ;
- nous évoquons la possibilité de moduler l'horaire sur l'ensemble du cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e), selon les projets d'établissement portés par les professeurs de Lettres classiques, en garantissant aux élèves que toutes les heures auront bien été suivies en fin de cycle. Certains collègues proposaient déjà, sur projet, des dispositifs dès la 6^e ou des aménagements d'horaire en 4^e ou 3^e avec l'enseignement conjoint du latin et du grec (ECLA), par exemple. Nous souhaitons que cette liberté existe toujours mais que le cadre horaire soit respecté sur le cycle, sur l'ensemble du territoire.

Madame Reynier n'a pas de doute sur des modifications possibles au niveau du collège. Elle pense que la possibilité de flécher les horaires est envisageable mais nous rappelle en même temps que le ministre de l'Éducation nationale est favorable à davantage d'autonomie des établissements et qu'on ne pourra pas tout flécher sous peine d'absence de marge de manœuvre par la suite.

Elle entend notre demande légitime de 2h en 5^e pour donner une impulsion à la langue mais rappelle l'importance, dans la période actuelle, de maîtriser les dépenses et donc de rester dans les volumes accordés, qui viennent déjà d'être modifiés (+ 2h par rapport à la réforme). Le budget est très serré. Envisager deux heures en 5^e pourrait être possible avec le volume qui vient d'être rétabli par l'Arrêté (1h-3h-3h), en négociant sur l'ensemble du cycle. Madame Reynier souligne l'importance de stabiliser l'offre.

Elle reste attentive à l'offre proposée dans le public, en particulier dans les zones défavorisées. Nous rappelons les innovations de nos collègues des ARELA, avec l'ECLA ou les pédagogies mises en place par exemple dans l'académie de Créteil par Mireille Ko avec les enseignements de latin et de grec « thérapeutiques ». Nous soulignons aussi que certains secteurs n'offrent plus d'enseignement du grec.

Madame Reynier prend note de nos remarques et nous renvoie vers le ministre pour rediscuter avec lui de tous ces points.

Nous proposons ensuite de faire le point sur le lycée. Nous rappelons que les sondages récents mis en place par la CNARELA et des ARELA montrent que de trop nombreux lycées ne respectent toujours pas les textes officiels au niveau des horaires. Pour le financement, le problème est le même qu'au collège : un lycée doit prendre sur sa marge pour ouvrir les options de latin et de grec ancien. Les regroupements de niveau (souvent sur les classes de 1^{re} et Terminale) sont des aberrations pédagogiques et les candidats ne présentent pas l'examen final dans les mêmes conditions. On voit d'ailleurs aujourd'hui la présence des parcours suivis par les élèves sur les descriptifs à l'oral du bac tant les situations varient d'un établissement à l'autre. Nous insistons pour que ces difficultés que rencontrent à la fois les élèves et les professeurs ne viennent plus gêner le bon déroulement de la scolarité.

Nous rappelons nos positions sur les candidats des séries technologiques qui ne peuvent pas présenter une langue ancienne en option au bac (en STMG par exemple), alors que des demandes sont faites chaque année. Nous espérons un changement rapide dans l'intérêt des élèves de ces séries.

Nous évoquons la nouvelle option ICN et le discours paradoxal qui dénonce la multiplication des options.

Nous alertons une fois de plus sur la nécessité de communiquer aux examinateurs les listes de bac avant l'oral, comme cela est fait pour le français.

Nous abordons plus largement la question de la filière littéraire au lycée, de la place des enseignements en seconde : trop de dispersion avec les thématiques des enseignements d'exploration, aucune revalorisation de la filière L pourtant promise lors de la réforme Châtel. Nous demandons que les horaires de français soient revus.

Madame Reynier ne sait pas encore si le bac va juste connaître un toilettage de forme ou si les changements vont être plus profonds. Le bac représente un coût considérable et des économies dans certains secteurs peuvent permettre un redéploiement des crédits ; elle donne l'exemple de certaines formations où personne ne se présente alors qu'on édite des textes papier. Le lycée est déjà 23% au-dessus de la moyenne OCDE (alors que le primaire est 23% en dessous).

Elle nous encourage à demander à bénéficier au même titre que le français de textes qui permettent l'accès aux listes avant l'oral et nous recommande de nous adresser au ministère.

À propos de l'option ICN, des évolutions auront sans doute lieu pour intégrer dans les programmes l'ICN, sans option spécifique.

Enfin, la question des filières reste entière : les sections S, ES et L sont-elles un bon découpage ? La place de la série littéraire doit être repensée, peut être plus largement, en particulier avec les mathématiques. Il faut s'interroger sur les programmes : pour qui les fait-on ? L'ambition ne doit pas être mise de côté. La certitude est qu'il faut bouger le modèle actuel car les « élites » partent en dehors de France pour suivre leurs études et le taux d'échec en licence est trop élevé. Augmenter l'élite est une priorité, mais en repensant la formation de cette élite différemment, dans le cadre d'une éducation de masse.

La sauvegarde d'une idée de la France est fondamentale et certaines disciplines, dont les langues anciennes, jouent un rôle stabilisateur. Madame Reynier nous assure que l'éducation a besoin de nous et que le Président de la République sera un relai important.

Enfin, nous abordons le supérieur. Nous soulignons l'importance des liens à tisser avec le secondaire (lycée, université, CPGE). Nous insistons sur la nécessité de maintenir les sections qui existent dans le supérieur, sections qu'on a trop tendance à fermer, faute de moyens : les étudiants de certaines régions choisissent souvent la filière Lettres modernes si la filière Lettres classiques n'est plus proposée et ne vont pas aller dans une autre université, ce qui ne permet plus d'avoir un vivier suffisant d'étudiants et encore moins de candidats aux concours.

Nous sommes conscients de l'autonomie des universités mais nous en voyons aussi les limites : une impulsion politique est nécessaire pour l'avenir des langues anciennes. Nous avons un besoin très important de professeurs formés correctement qui transmettent ensuite leur savoir aux jeunes générations.

Nous demandons le rétablissement d'un véritable CAPES de Lettres classiques, devenu, depuis la réforme des concours, une option du CAPES de Lettres.

Madame Reynier nous encourage à lui communiquer nos idées à ce sujet et à rencontrer la ministre de l'enseignement supérieur. Elle note en effet que, dans les villes de plus de 500 000 habitants comme Rennes, la disparition d'un cursus Lettres classiques pose problème.

Nous rappelons que nous sommes porteurs de propositions et que nous sommes avant tout engagés pour la promotion des langues anciennes, même si leur défense nous a particulièrement occupés ces derniers mois :

- un horaire de français repensé sur l'ensemble de la scolarité, du primaire au lycée, pour mettre fin à des années de suppressions horaires qui ont dilué l'enseignement du français et sa maîtrise avec les résultats médiocres qu'on connaît aujourd'hui ; l'impulsion politique doit redonner aux Lettres toute leur valeur dans l'enseignement en France ;
- l'accès aux langues anciennes pour tous, sous forme d'initiation en 6^e et d'option en 5^e pour le latin et dès la 4^e pour le grec ancien ;
- un cursus repensé au lycée, qui facilite l'accès aux disciplines fondamentales que sont le grec ancien et le latin ;
- la prise en compte réelle de l'opinion des professeurs qui sont sur le terrain avant d'engager toute réforme de façon brutale, au mépris des professeurs et des élèves.

La CNARELA remercie Madame Reynier dont la qualité d'écoute reflète une volonté de changement véritable dans les relations que le gouvernement actuel semble vouloir instaurer avec les associations.

L'audience se termine à 12h30.